

Unité Développement
Sous-direction Recherche et Innovation

**ALLOCATIONS DOCTORALES HORS « DIM »
REGION ILE-DE-FRANCE**

APPEL A PROPOSITIONS 2010

Cet appel à propositions est également accessible sur le site :

www.iledefrance.fr/appels-a-projets/

La Région Ile-de-France publie le 1^{er} décembre 2009 l'appel à propositions pour l'attribution d'allocations doctorales, hors Domaines d'intérêt majeur.

La date de clôture du présent appel a été fixée au **12 février 2010**.

Comme les années précédentes, les thématiques relevant des sciences et techniques feront l'objet d'un appel à projets et les thématiques relevant des sciences humaines et sociales feront l'objet d'un appel à candidatures.

Les allocations doctorales proposées sont intégralement financées par la Région Ile-de-France sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'une **durée de 36 mois**. La subvention n'est pas cumulable avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...). Les vacations universitaires liées à des missions d'enseignement, d'information scientifique et technique, de valorisation de la recherche, de conseil ou d'expertise (prévues dans le cadre du contrat doctoral si l'allocataire bénéficie de ce contrat) sont néanmoins admises.

Les allocataires de la Région percevront un **montant mensuel net de 1450 € minimum**. Ce salaire correspond au versement par la Région d'un montant brut chargé (cotisations patronales et salariales, indemnités de perte d'emploi éventuelles comprises) de 2700 € par mois à l'établissement gestionnaire.

Les allocations doctorales financées par la Région sont compatibles avec le nouveau contrat doctoral (mis en place par décret n°2009-464 du 23 avril 2009).

Les frais de gestion demeurent à la charge de l'établissement bénéficiaire de la subvention qui devra également salarier l'allocataire.

Le candidat devra débiter sa recherche doctorale avant le **31 décembre 2010**.

Des rapports d'étape seront à produire tout au long de la période subventionnée. En fin de contrat un rapport d'avancement du projet sera fourni à la Région Ile-de-France. Le cas échéant, une présentation publique pourra être demandée à l'allocataire.

I. THEMATIQUES

14 thématiques identifiées en Domaines d'intérêt majeur bénéficient par ailleurs de financements régionaux et sont exclues du présent appel.

La liste des Domaines d'intérêt majeur de la Région Ile-de-France ainsi que les contacts correspondants au sein des réseaux fédérateurs figurent en Annexe n°1 de ce document.

Les thématiques ciblées hors Domaines d'intérêt majeur retenues dans le cadre du présent appel à propositions sont au nombre de sept.

Pour les 3 thématiques relevant des sciences et techniques, les allocations doctorales seront accordées sur appel à projets.

Pour les 4 thématiques relevant des sciences humaines et sociales, les allocations doctorales seront accordées sur appel à candidatures.

N°	Sciences et techniques Thèmes relevant de l'<u>appel à projets</u>
1	Mathématiques <i>Les sujets relevant de l'informatique sont exclus du présent appel à projets.</i> La Région Ile-de-France est l'un des grands centres mondiaux de recherche en mathématiques : les projets retenus auront vocation à conforter l'excellence de la recherche fondamentale francilienne en mathématiques tout en veillant à favoriser la diffusion et l'utilisation des mathématiques dans les autres sciences et dans le monde socio-professionnel.
2	Optique et astrophysique <i>Seront acceptés les projets de recherche en optique, en astrophysique, ainsi que ceux conjuguant les deux disciplines.</i> Il est précisé que les projets de recherche se concentrant sur les technologies optiques seront préférés aux programmes de recherche dans d'autres disciplines se contentant de s'appuyer sur les techniques optiques. Cette remarque ne s'applique pas à l'astrophysique, pour laquelle les projets privilégiant l'interdisciplinarité, par exemple dans les domaines de l'étude du système solaire, de la planétologie comparée, ou encore de l'exobiologie feront l'objet d'une attention particulière.
3	Chimie verte et éco-matériaux <i>On entend ici par « chimie verte », une chimie «durable », respectueuse des principes énoncés par Anastas et Warner, à différencier de la chimie du végétal. Les recherches sur les matériaux durables seront valorisées</i> Les programmes de recherche relevant des nanosciences sont exclus du présent appel à projets. Seront soutenus les programmes de recherche en chimie verte qui favorisent l'émergence d'alternatives bénéfiques en termes écologiques aux technologies actuelles ainsi que les travaux sur les propriétés des matériaux nouveaux et leur utilité dans tous les secteurs, dans une perspective durable. Le soutien à la recherche dans cette thématique devra contribuer à faire de l'Ile-de-France une région éco-active.

N°	Sciences humaines et sociales Thèmes relevant de l' <u>appel à candidatures</u>
A	<p>Action publique régionale et institutions: perspectives historique, européenne et comparative</p> <p>Les régions européennes sont aujourd'hui des acteurs incontournables des politiques publiques dans la mesure où elles disposent d'une autonomie de degré divers mais incontestable dans la définition et la mise en œuvre de programmes d'action publique dans des domaines de plus en plus nombreux. Le défi principal pour la définition et la mise en œuvre des politiques régionales est celui de l'imbrication des différents niveaux de gouvernance. Dans ce contexte, les recherches soutenues prendront pour objet les politiques publiques menées dans les régions européennes en privilégiant une approche comparatiste. Il s'agira de mieux comprendre le fonctionnement et les contraintes institutionnelles qui pèsent sur les politiques régionales, d'identifier et d'analyser les processus de décision, de s'interroger sur les transformations des politiques des régions notamment dans leur relation aux autres échelons de décision (réforme de l'Etat) et, en définitive, sur l'adéquation des politiques régionales aux besoins des habitants et des territoires.</p>
B	<p>Territoires et inégalités, politiques de prévention et de lutte contre les discriminations</p> <p><i>NB : les recherches portant sur les discriminations exclusivement liées au sexe sont exclues de cet appel à projets car elles relèvent du DIM « Problématiques du genre ».</i></p> <p>Sociales, économiques, fondées sur le sexe, l'âge, la religion, l'origine culturelle ou ethnique, ou encore sur l'orientation sexuelle, des inégalités de toutes sortes traversent les territoires et constituent autant de défis pour les responsables politiques soucieux de cohésion sociale. Dans ce contexte, seront soutenus les travaux qui s'attacheront à explorer ces inégalités, à interroger les sentiments d'appartenance réels, vécus ou exprimés des populations concernées ou encore à étudier de façon comparative les politiques territoriales mises en œuvre pour prévenir et lutter contre les discriminations. Une attention particulière sera portée aux projets traitant de la pauvreté, de l'exclusion et de la précarité.</p>
C	<p>Peuples et migrations : l'Ile-de-France dans la mondialisation</p> <p>Les sujets financés viseront à comprendre et analyser les motifs et mécanismes des mouvements migratoires induits par le processus de mondialisation depuis et vers l'Ile-de-France. A titre d'exemple, et sans être exhaustif, les travaux soumis pourront aborder, séparément ou en combinaison, des phénomènes tels que les interactions des différents groupes culturels, ethniques, et socio-économiques franciliens avec le reste de l'Europe et du monde face à la dynamique réelle ou supposée d'uniformisation des structures sociales ; les mécanismes contribuant chez les (im)migrants à forger - ou pas - un sentiment d'appartenance à l'Ile-de-France en faisant leurs les socles linguistique, anthropologique, éducatif... de la région ; les dynamiques migratoires observables au niveau infra-régional : regroupements communautaires, phénomènes de ghettoïsation spontanés ou induits, etc.</p>

D Diversités et identités régionales : langues et cultures en Ile-de-France

Au carrefour du monde et des cultures, l'Ile-de-France s'est construite et a évolué en absorbant et en brassant les langues et les cultures des populations présentes sur son territoire avec celles des nombreux néo-arrivants. Alors que la question identitaire prend une part croissante dans le débat public, seront soutenus les travaux qui permettront d'une part de comprendre et d'analyser la contribution des langues (au sens large de culture linguistique et littéraire) et des pratiques culturelles, qui, en convergeant vers la région capitale, participent au processus de formation de l'identité de l'Ile-de-France et des Franciliens. D'autre part, les projets de recherche proposés pourront exploiter la question de la diversité culturelle et linguistique de la population francilienne et comment elle contribue à son rayonnement économique, culturel et même politique.

II. PROCEDURES

Les dossiers devront être présentés par la direction des Ecoles Doctorales franciliennes, dans la limite d'un dossier par Ecole Doctorale et par thématique.

Les Ecoles Doctorales seront averties des résultats de la présélection des dossiers par le jury avant la fin de l'année universitaire 2010 et le vote de la Commission permanente du Conseil régional interviendra normalement en septembre.

Dans chaque dossier devra être indiqué l'organisme de recherche ou d'enseignement supérieur francilien de rattachement destiné à gérer l'allocation avec lequel le Conseil Régional signera une convention.

La procédure de sélection comporte plusieurs étapes :

A. Thèmes 1 à 3 : Appel à projets

- 1) Le laboratoire d'accueil, nécessairement francilien, soumet **un projet de recherche** (voir dossier à compléter) accompagné du CV du directeur / de la directrice de thèse à la direction de son Ecole Doctorale (ED) de rattachement selon un calendrier déterminé par l'ED.
- 2) L'ED présélectionne **au maximum un dossier par thématique** qu'elle transmet au Conseil régional d'Ile-de-France, avec l'accord des établissements d'enseignement supérieur de rattachement, **avant le 12 février 2010**. Les dossiers peuvent mentionner le nom du (de la) candidat(e) si celui-ci est connu. **Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.**
- 3) La Région Ile-de-France fait expertiser les dossiers puis les soumet à un **jury de sélection pluridisciplinaire et paritaire**, composé de membres du Conseil Consultatif Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Technologie et de l'Innovation (CCRRESTI) ainsi que d'experts extérieurs.
- 4) **Les projets retenus par le jury devront être approuvés par vote de la Commission permanente** du Conseil régional d'Ile-de-France.
- 5) Les directions des ED dont les projets de recherche auront été sélectionnés devront proposer au Conseil régional un(e) candidat(e) sur chaque projet retenu **avant le 15 décembre 2010** pour validation par la Région. Le candidat retenu devra débiter sa recherche doctorale avant le 31 décembre 2010.

B. Thèmes A à D : Appel à candidatures

- 1) Le laboratoire d'accueil, nécessairement francilien, soumet **un projet de recherche associé à un candidat** à la direction de son Ecole Doctorale (ED) de rattachement selon un calendrier déterminé par l'ED. Chaque dossier comportera une description du sujet de recherche proposé, les plans de travail et le calendrier envisagés ainsi que

les CV du candidat/ de la candidate et du directeur / de la directrice de thèse (voir dossier à compléter).

- 2) L'ED présélectionne **un projet de recherche associé à un candidat par thématique**. Les dossiers de candidatures devront être transmis avant le 12 février 2010, **cachet de la poste faisant foi, par l'Ecole Doctorale** francilienne concernée, avec l'accord des organismes de recherche ou établissements d'enseignement supérieur de rattachement.
- 3) La Région Ile-de-France fait expertiser les dossiers puis les soumet à un **jury de sélection pluridisciplinaire et paritaire**, composé de membres du Conseil Consultatif Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Technologie et de l'Innovation (CCRRESTI) ainsi que d'experts extérieurs.
- 4) **Les dossiers retenus par le jury devront être approuvés par vote de la Commission permanente** du Conseil régional d'Ile-de-France. L'allocation doctorale est alors attribuée à un(e) candidat(e) associé(e) à un projet de recherche. Le (la) candidat(e) retenu(e) devra débiter sa recherche doctorale **avant le 31 décembre 2010**.

III. SELECTION

III.1 – Critères de sélection des projets

Les projets soumis seront expertisés et jugés à l'aune des critères suivants :

- 1) Critères prioritaires :
 - Intérêt scientifique et caractère innovant du projet
 - Qualité de l'approche et adéquation du calendrier du projet avec la durée du contrat
 - Profil de l'encadrant
 - Profil du candidat (pour l'appel à candidatures uniquement)
 - Encadrement (environnement et taux d'encadrement)

- 2) Critères secondaires :
 - Intérêt régional du projet
 - Caractère collaboratif du projet
 - Implication de l'ED dans un programme de soutien à l'insertion professionnelle des doctorants

Par ailleurs le Conseil régional, attentif à la parité, recommande aux établissements de transmettre des candidatures équilibrées en termes de genre.

III.2 - Critères d'éligibilité des candidats

- 1) Tous les candidats devront être titulaires d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrits en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de doctorat à la rentrée universitaire 2010-2011, dans une Ecole Doctorale francilienne.
- 2) Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Ile-de-France.
- 3) Le Conseil régional ne retient aucun critère de nationalité.
- 4) Le Conseil régional ne retient aucun critère quant à l'âge des candidats. Néanmoins, les candidats âgés de plus de 30 ans doivent être en mesure de justifier de leur parcours professionnel jusqu'alors.
- 5) Sont exclus les candidats titulaires d'un doctorat ou ayant été inscrits en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
- 6) Le taux d'encadrement du directeur de thèse ne devra pas excéder 3 allocataires en sciences et techniques et 8 allocataires en sciences humaines et sociales.

IV. SOUMISSION DES DOSSIERS

- ✓ Pour chaque projet, le dossier devra être **obligatoirement transmis sous couvert de la direction de l'Ecole Doctorale de rattachement, au plus tard le 12 février 2010** – le cachet de la poste faisant foi. Quatre exemplaires papier seront accompagnés d'une version numérique sur CD-ROM conforme à la version papier, le contenu de laquelle fera autorité. **Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible.**
- ✓ L'Ecole doctorale doit transmettre au plus tard le 12 février 2010 le tableau signalétique Excel « **Recapitulatif_ED10** » renseigné qu'elle aura téléchargé sur le site Internet de la Région à allocationsdoctorales@iledefrance.fr

Tout dossier reçu ne figurant pas dans le tableau signalétique Excel « Recapitulatif_ED10 » téléchargeable sur le site Internet de la Région sera déclaré inéligible.

Le dossier sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE
à l'attention de
Madame Louise LEZY-BRUNO
Unité Développement
Sous-direction Recherche et Innovation
allocations doctorales hors DIM 2010
Région Ile-de-France
35, Boulevard des Invalides
75007 PARIS

(en cas de livraison veuillez adresser les dossiers au :
142, rue du Bac, 4^{ème} étage, 75007 PARIS de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Pour tout renseignement relatif à cet appel à propositions :

0810 18 18 18 (numéro Azur)

ou

allocationsdoctorales@iledefrance.fr

ANNEXE N°1
Liste et contacts des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) de la Région Ile-de-France

Les thématiques ci-dessous, identifiées en Domaines d'intérêt majeur, bénéficient également de financements régionaux. Des réseaux fédérateurs désignés par la Région Ile-de-France sont chargés d'organiser les appels à proposition et de sélectionner les programmes de recherche qui seront soutenus par la Région en 2010. Ces thématiques sont donc exclues du présent appel.

Pour plus d'informations sur l'un de ces réseaux, merci de vous adresser directement aux réseaux fédérateurs dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous.

	Thèmes labélisés en Domaines d'intérêt majeur	Réseaux fédérateurs
I	Cancérologie	Cancéropôle Ile-de-France www.canceropole-idf.fr
II	Atomes ultra-froids	Institut Francilien de Recherche sur les Atomes Froids (IFRAF) www.ifraf.org
III	Développement soutenable	Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable (R2DS) www.r2ds.centre-cired.fr
IV	Nanosciences	Centre de compétences C'nano Ile-de-France (C'Nano Ile-de-France) www.cnanoidf.org
V	Problématiques du genre	Institut Emilie du Châtelet (IEC) www.emilieduchatelet.org
VI	Logiciels et systèmes complexes	Digitéo www.dimlsc.fr
VII	Sciences économiques	Ecole Economique de Paris (EEP) www.parisschoolofeconomics.eu
VIII	Neurosciences et maladies neuro-dégénératives	Neuropôle www.paris-neuroscience.fr/nerf/
IX	Systèmes Complexes	Institut des systèmes complexes (ISC) iscpif.fr

X	Médecine cellulaire et cellules souches	Stem-Pôle www.stempole-idf.com
XI	Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité	CODDIM www.coddim.fr
XII	Maladies infectieuses, parasitaires, et nosocomiales émergentes	Malinf www.dim-malinf.org
XIII	Santé, environnement, toxicologie	SEnT www.sent-iledefrance.org
XIV	Agrosciences, Territoires, Ecologie, Alimentation	ASTrEA www.dim-astrea.fr